



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/HBP/128
4 juillet 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Soixante-quatrième session
(Genève, 15-17 septembre 2003)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION
qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 15 septembre 2003 à 10 heures

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Questions découlant de la cinquante-huitième session de la Commission économique pour l'Europe qui intéressent les travaux du Comité.
3. Débats approfondis sur «Les réformes et l'équité sociale dans les établissements humains».
4. Programme de travail pour 2003-2005:
 - a) Monographies nationales sur le secteur du logement;
 - b) Enregistrement des biens fonciers et marchés fonciers;
 - c) Principales tendances caractérisant l'évolution de l'habitat;
 - d) Amélioration de la performance environnementale en milieu urbain;
 - e) Modernisation et gestion des logements;
 - f) Élaboration de statistiques des établissements humains;
 - g) Adoption du programme de travail pour 2003-2005.
5. Activité du Bureau et rapport du Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine.
6. Questions diverses.
7. Élection du Bureau.
8. Clôture de la soixante-quatrième session.

CALENDRIER PROVISOIRE

Lundi 15 septembre	Matin Après-midi	Points 1, 2 et 3 Point 3 (suite)
Mardi 16 septembre	Matin Après-midi	Points 4 a) et b) Points 4 c) et d)
Mercredi 17 septembre	Matin	Points 4 e) à g), 5, 6, 7 et 8

Site Web du Comité des établissements humains de la CEE:

<http://www.unece.org/env/hs>

NOTES EXPLICATIVES

Point 1: Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire a été établi à partir des décisions prises par le Comité à sa soixante-troisième session (ECE/HBP/127), de la Déclaration ministérielle (ECE/HBP/119/Add.1) et des progrès réalisés depuis lors dans l'exécution du programme de travail. Le Comité devrait adopter son ordre du jour.

Point 2: Questions découlant de la cinquante-huitième session de la Commission économique pour l'Europe qui intéressent les travaux du Comité

Le Comité sera informé des décisions adoptées par la Commission à sa cinquante-huitième session, tenue du 4 au 6 mars 2003, qui ont une incidence sur ses propres travaux (HBP/2003/3).

Des informations seront aussi communiquées sur les résultats de la réunion spéciale informelle de la Commission au cours de laquelle il a été débattu du rôle de la CEE dans les suites données à l'échelon régional au Sommet mondial pour le développement durable [2002, Johannesburg (Afrique du Sud)] et des décisions ayant été prises à ce sujet. Si la réunion régionale de la CEE sur la mise en œuvre, qui est provisoirement programmée pour janvier 2004, a effectivement lieu à cette période, le Comité serait prié d'y apporter une contribution concrète.

Le Comité voudra peut-être examiner ces questions et en tenir compte pour arrêter son futur programme de travail.

Point 3: Débat approfondi sur «Les réformes et l'équité sociale dans les établissements humains»

Pour répondre à la demande faite par le Comité des établissements humains, le Bureau a examiné les thèmes de discussions proposés par les délégations nationales, ainsi que les informations émanant du secrétariat au sujet de l'éventuelle contribution du Comité à la réunion régionale de la CEE sur la mise en œuvre en matière de développement durable. Le Bureau est convenu d'associer le débat approfondi aux préparatifs de la réunion régionale sur la mise en œuvre, au programme de travail du Comité et à la stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI^e siècle. Les débats devraient associer les trois piliers de l'action du Comité: politique du logement, planification de l'aménagement de l'espace et administration des ressources foncières. Le débat aura pour objet d'évaluer en quelle manière les travaux actuels du Comité s'intègrent dans le tableau plus général des questions relatives à la durabilité qui ont été traitées au Sommet de Johannesburg. Pour faciliter les débats, un document sera établi et présenté par un consultant (HBP/2003/2).

Point 4: Programme de travail pour 2003-2005

Le Comité débattera de l'orientation de ses travaux et des activités correspondantes, sur la base des descriptifs établis dans le sous-programme sur les établissements humains, pour l'exercice biennal 2004-2005 et du projet de programme de travail qui en a été dérivé (HBP/2003/1). Il prendra des décisions au sujet de chacun des éléments du programme et des activités correspondantes et adoptera ce programme, en précisant quelles sont les activités

nouvelles, le cas échéant, au regard de celles qui étaient prévues pour 2004 dans le budget-programme 2004-2005.

Point 4 a): Monographie nationale sur le secteur du logement

La délégation de la Roumanie sera invitée à présenter un rapport qui résumera les principales observations de la table ronde sur le secteur du logement en Roumanie, tenue à Bucarest du 12 au 15 octobre 2002 (HBP/2003/5). Cette table ronde avait été organisée pour évaluer les évolutions récentes dans le secteur du logement, donnant suite à la monographie sur le secteur du logement en Roumanie qui avait été établie en juillet 2000.

Depuis la session précédente du Comité, une monographie nationale concernant l'Albanie a été finalisée et publiée (ECE/HBP/130). La délégation albanaise sera invitée à rendre compte des préparatifs de l'organisation d'une manifestation qui en assurera le lancement et diffusera les observations, et qui sera appelée à fixer les priorités en matière de logement sur la base des recommandations contenues dans l'étude et à débattre de la nécessité éventuelle de nouveaux concours d'experts internationaux.

La monographie nationale concernant l'Arménie est actuellement en cours d'établissement. La délégation arménienne sera invitée à rendre compte de la réalisation de cette monographie.

L'établissement d'une monographie concernant le secteur du logement dans la Fédération de Russie a été lancé. À la suite des discussions qui ont eu lieu lors de la réunion du Bureau et du Réseau consultatif sur le logement et la gestion urbaine, cette monographie se démarquera légèrement des études antérieures en mettant davantage l'accent sur des problèmes de logement spécifiques aux niveaux tant fédéral que local, et sur les moyens permettant de traiter de ces questions. En outre, l'étude reprendra les conclusions de l'examen de l'administration foncière de la Fédération de Russie, qui a été effectué fin 2003. La délégation de la Fédération de Russie sera invitée à rendre compte du projet en cours, et à présenter la nouvelle approche conceptuelle pratiquée en l'espèce.

Les pays suivants ont exprimé ou réaffirmé leur intérêt pour l'établissement d'une monographie nationale les concernant: Ukraine, Serbie-et-Monténégro, et Croatie.

Lors de la Conférence de haut niveau sur les réformes dans le secteur du logement en Europe du Sud-Est (Paris, avril 2003), organisée conjointement par la Banque mondiale et la Banque de développement du Conseil de l'Europe, les délégations ont demandé que soit établie une «monographie régionale sur le logement» pour les pays de la région des Balkans, sur le modèle des monographies nationales sur le secteur du logement de la CEE-ONU et des rapports sectoriels régionaux du Conseil de l'Europe. La conception et l'organisation de ce travail n'ont pas encore été arrêtés en détail. Toutefois il est entendu que cette monographie régionale sera réalisée sur des fonds additionnels extrabudgétaires, et n'aura pas d'incidence sur le calendrier et la mise en œuvre des monographies nationales du Comité. Le représentant de la Banque de développement du Conseil de l'Europe présentera brièvement cette entreprise

Le Comité est invité à ce qui suit:

- a) Examiner les résultats des débats des tables rondes, y compris les différentes options pour des activités consécutives, par exemple des prestations d'assistance technique dans des domaines précis du secteur du logement;
- b) Examiner la nouvelle approche conceptuelle des monographies nationales qui pourraient être adoptées pour certains pays;
- c) Formuler une recommandation quant au pays qui devrait faire l'objet de la prochaine étude en 2004;
- d) Examiner la proposition portant sur le concept de monographie régionale.

Point 4 b): Enregistrement des biens fonciers et marchés fonciers

La présidence du Groupe de travail sur l'administration des biens fonciers rendra compte de l'avancement des travaux depuis la dernière session du Comité.

Le Comité sera informé des résultats de l'examen de l'administration des biens fonciers en Fédération de Russie. Des experts internationaux venus d'Arménie, d'Autriche, du Danemark, de la Finlande, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède, ainsi que des membres du secrétariat de la CEE ont effectué une mission de recherches en Fédération de Russie en novembre 2002, et ont établi un bilan de l'administration des biens fonciers (HBP/2003/7 et Add. 1). La délégation de la Fédération de Russie sera invitée à en présenter les résultats et à rendre compte des suites qui y sont données.

Les conclusions de l'atelier sur la coopération en matière d'administration des biens fonciers dans l'optique des clients et des prestataires, qui a été tenu à Vienne du 16 au 18 septembre 2002 (HBP/2002/10), et de l'atelier sur la gestion de l'information sur l'espace foncier pour la durabilité du marché immobilier qui a été tenu à Athènes du 28 au 31 mai 2003 seront présentées au Comité (HBP/WP.7/2003/4).

Le prochain atelier sur la durabilité organisationnelle et le renforcement des capacités sera tenu à Édimbourg (Royaume-Uni) du 1^{er} au 3 octobre 2003.

Des informations seront communiquées au sujet des études, tant achevées qu'en cours, sur l'administration des biens fonciers et sur la proposition d'élaborer plus avant les Directives CEE relatives à l'administration des biens fonciers (ECE/HBP/96).

La présidence du Groupe de travail fera connaître au Comité où en sont les préparatifs en vue de la troisième session du Groupe de travail, qui se tiendra à Genève les 17 et 18 novembre 2003.

Le Comité pourra souhaiter prendre note des progrès réalisés par le Groupe de travail sur l'administration des biens fonciers, et examiner les moyens qui permettraient d'intégrer davantage les questions relatives à l'administration foncière dans son programme et d'associer celui-ci à d'autres activités de la CEE dans le même domaine.

Point 4 c): Principales tendances caractérisant l'évolution de l'habitat

Les actes de la neuvième Conférence sur la recherche urbaine et régionale, tenue à Leeds (Royaume-Uni) du 9 au 12 juin 2002 ont été publiés et seront tenus à la disposition du Comité. Le Bureau du Comité a pris connaissance avec le plus haut intérêt des résultats et des actes de cette Conférence, et il est convenu que ces produits formaient une base concrète solide pour les travaux futurs du Comité. Les délégations seront invitées à faire connaître leur point de vue sur les principales questions dont a traité la Conférence (sur le site <http://www.unece.org/env/hs/conference/welcome.htm>) ainsi que sur les thèmes proposés pour la prochaine Conférence qui sera organisée en Slovaquie.

Dans les débats qui ont eu lieu au sein du Bureau et du Réseau consultatif, il a été souligné que la Conférence CEE-ONU sur la recherche urbaine et régionale devrait faciliter le dialogue entre décideurs politiques et chercheurs. Pour ce faire, le Bureau est convenu de solliciter la coopération du Réseau européen de recherche sur le logement en vue de l'organisation de la Conférence en Slovaquie.

Le Comité pourra souhaiter étudier des questions et propositions connexes.

Point 4 d): Amélioration de la performance environnementale en milieu urbain

Conformément à la stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI^e siècle (ECE/HBP/120), l'objectif principal du Comité CEE des établissements humains est de promouvoir le développement durable des établissements humains dans la région de la CEE tout en favorisant la prospérité économique et sociale et en appuyant la gouvernance démocratique. Une planification effective de l'aménagement de l'espace est indispensable pour éviter un développement urbain et régional précaire et pour assurer la restauration et la sauvegarde du patrimoine culturel et architectural en établissant une association optimale des zones de vie et de travail, et pour renforcer la cohésion sociale en améliorant l'infrastructure.

En application de la décision du Comité, qu'a appuyée le Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement, un atelier sur la planification urbaine et les transports dans le respect de la santé et de l'environnement sera organisé à Chypre à l'automne 2003. La délégation de Chypre sera invitée à donner des précisions sur l'organisation de cet atelier.

La neuvième Conférence de la CEE sur la recherche urbaine et régionale intitulée «Des villes viables et vivables» (Leeds, juin 2002) a souligné la nécessité de parvenir à une vision commune pour contribuer à surmonter la fragmentation croissante entre les acteurs de la société civile, du marché et de la sphère publique. Cette vision commune devrait associer tous les échelons de la vie urbaine, à savoir les entités nationales, régionales, les communautés urbaines, les municipalités et les quartiers. En outre, le Comité des établissements humains, par le biais de ses monographies nationales sur le secteur du logement et de son Groupe de travail sur l'administration des biens fonciers, qui établit des bilans, répond aux besoins particuliers des pays d'Europe centrale et orientale pour ce qui est de la mise en place de systèmes modernes de planification de l'espace. Le Comité de la CEE chargé de la politique environnementale, dans ses études de performance environnementale effectuées en Albanie, en Arménie, en Géorgie, en

Lituanie, en Lettonie et en Slovaquie, a consacré des chapitres spéciaux à la planification de l'espace. Dans toutes ces études, la nécessité de réformer le système de planification de l'aménagement de l'espace (en mettant l'accent sur le niveau local) dans les pays en transition reçoit un accent particulier.

Ayant à l'esprit ces considérations, le Bureau du Comité est convenu d'établir un document de fond sur la planification à l'échelon local (HBP/2003/4) et d'organiser un débat pour faciliter le partage d'expérience et les échanges sur les meilleures pratiques en matière de planification locale, dans le cadre de la planification nationale et régionale dans la région de la CEE.

Le Comité pourra souhaiter envisager d'établir des directives CEE sur la planification locale, au titre des suites à donner aux débats, et de constituer une équipe spéciale chargée de cette activité, et prendre note de l'avancement de l'organisation de l'atelier.

Point 4 e): Modernisation et gestion des logements

Les directives relatives à la copropriété du logement dans les pays en transition ont été publiées (ECE/HBP/123). Le Bureau du Comité est convenu que leur application devrait être renforcée en organisant des ateliers nationaux et en réalisant des monographies nationales et des bilans de l'administration des biens fonciers. La délégation de la Fédération de Russie sera invitée à rendre compte des préparatifs en vue d'un deuxième atelier sur le logement en copropriété, qui sera organisé en novembre 2003. Les délégations et le Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine seront invités à débattre de la manière de promouvoir l'application des directives à l'échelon local.

Le projet de directives relatives au système de financement de l'accession à la propriété dans les pays en transition a été lancé peu après la soixante-troisième session du Comité. Le Groupe de direction du projet a été constitué et a tenu trois réunions pour épauler le directeur du projet, M. L. Müllender et pour débattre des différents projets de directives établis par l'équipe d'experts. M. L. Müllender sera invité à rendre compte des progrès accomplis. M. P. Gurtner, le Président du Groupe, sera invité à rendre compte des apports de celui-ci à cette étude. D'autres membres du Groupe pourront apporter des informations additionnelles sur le projet.

La délégation de la République tchèque sera invitée à soumettre au Comité les résultats de l'atelier sur le logement social tenu à Prague les 19 et 20 mai 2003 (HBP/2003/6). Cet atelier a été organisé en coopération avec le Comité européen de liaison pour le logement social (CECODHAS) et a constitué un premier pas en direction de l'établissement de directives relatives au logement social. Le rapport de cet atelier et les communications auxquels il a donné lieu sont disponibles sur le site <http://www.unece.org/env/hs/socialhousing.htm>. La République tchèque établit les actes de cet atelier.

À l'issue de l'atelier et conformément au plan dont est convenu le Groupe préparatoire, une équipe spéciale commencera à travailler à ces directives.

Le Comité pourra souhaiter:

- a) Convenir d'activités futures pour appuyer les applications pratiques des directives relatives à la copropriété du logement dans les pays en transition et inviter les délégations à prendre une part active au deuxième atelier sur le logement en copropriété qui sera tenu en Fédération de Russie;
- b) Prendre note des progrès accomplis dans l'élaboration de directives relatives au financement de l'accèsion à la propriété et débattre du projet de texte établi par le directeur du projet, M. L. Müllender;
- c) Convenir du plan de directives CEE relatives au logement social et de l'organisation du travail de l'équipe spéciale, ainsi que de la composition de celle-ci.

Point 4 f): Élaboration de statistiques des établissements humains

En application de la décision prise par le Comité, une consultation sur les statistiques du logement a été organisée en coopération avec la Division de statistique de la CEE, le 5 juin 2003. L'objet de cette consultation était de coordonner les travaux menés au plan international sur les statistiques du logement, d'examiner les questionnaires de la CEE utilisés pour le *Bulletin annuel de statistiques du logement et de la construction pour l'Europe et l'Amérique du Nord*, et d'améliorer le contenu du *Bulletin* pour répondre aux attentes des États membres de la CEE.

La consultation a recommandé que le Comité supprime certaines rubriques du *Bulletin*, apporte des modifications mineures à sa structure et modifie son titre (HBP/2003/8). Le titre proposé serait ainsi libellé: *Bulletin de statistiques du logement pour l'Europe et l'Amérique du Nord*. La consultation a aussi recommandé de coordonner la collecte de statistiques relatives au logement entre la CEE et l'Union européenne (UE). Le questionnaire de la CEE sera partiellement complété préalablement à sa distribution au moyen des données issues du *Bulletin de statistiques du logement de l'Union européenne*.

Le Comité pourra souhaiter débattre des résultats de la consultation et y souscrire.

Point 4 g): Adoption du programme de travail pour 2003-2005

Le Comité pourra souhaiter adopter son programme de travail pour 2003-2005 en tenant compte des débats approfondis et des décisions adoptées au sujet de chacun des éléments du programme. Les délégations pourront aussi souhaiter annoncer des contributions aux activités qui exigeront des ressources extrabudgétaires additionnelles.

Point 5: Activités du Bureau et rapport du Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine

Le Président du Bureau rendra compte des activités de celui-ci et des principales décisions prises depuis la dernière session du Comité. Le Président du Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine sera invité à rendre compte des activités du Réseau et à proposer des candidats pour y siéger jusqu'à la prochaine session du Comité.

Le Comité pourra souhaiter:

- a) Approuver les activités du Bureau;
- b) Débattre de la coopération avec le Réseau consultatif et approuver sa composition.

Point 6: Questions diverses

Des informations seront données sur le Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour les établissements humains. Les délégations pourront souhaiter soulever d'autres points.

Point 7: Élection du Bureau

Le Comité devra élire les membres du Bureau pour sa soixante-cinquième session.

Point 8: Clôture de la soixante-quatrième session

Le Président résumera les principales décisions prises par le Comité. À l'issue de la session, le Bureau, avec le concours du secrétariat, établira le rapport sur les travaux de sa soixante-quatrième session.

* * *

Inscription

Conformément aux modalités d'accréditation en vigueur, tous les délégués participant à des réunions au Palais des Nations sont priés de remplir un bulletin d'inscription en anglais (annexe). En outre, les délégués non munis d'une plaquette d'identité les autorisant à pénétrer dans l'enceinte du Palais des Nations devront se présenter avant la réunion au Groupe des cartes d'identité de la Section de sécurité et de sûreté pour y recevoir leur plaquette. Ce service, situé à la Villa Les Feuillantines, 13, avenue de la Paix (face au portail de la place des Nations), est ouvert du lundi au vendredi de 8 heures à 17 heures.

Veillez remplir le bulletin d'inscription ci-joint et le renvoyer par télécopie à M. G. Vinogradov, Division de l'environnement et des établissements humains (télécopie: (+41) (0) 22 907 01 07), aussitôt que possible, et au plus tard le 2 septembre 2003. Vous êtes priés de vous munir du bulletin d'inscription original, que vous devrez présenter aux Services de sécurité lorsque ceux-ci vous remettront votre plaquette d'identité, le secrétariat n'en conservant qu'une copie.

Annexe



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Conference Registration Form

Please Print

Title of the Conference _____ **Date :** _____

64rd session of the Committee on Human Settlements. Attention: Mr. G. Vinogradov, Fax 0041 22 9070107

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr. **Family Name** _____ **First Name** _____
 Mrs. _____
 Ms. _____

Participation Category

Head of Delegation	<input type="checkbox"/>	Observer Organization	<input type="checkbox"/>	Participating From / Until
Delegation Member	<input type="checkbox"/>	NGO (ECOSOC Accred.)	<input type="checkbox"/>	From _____
Observer Country	<input type="checkbox"/>	Other (Please Specify Below)	<input type="checkbox"/>	Until _____

Do you have a badge issued as a mission diplomat or employee, NGO card issued in Geneva or a long-duration conference badge issued at Geneva. If so, PLEASE TICK HERE

Document Language Preference English French Other _____

Official Occupation (in own country) _____ **Passport or ID Number** _____ **Valid Until** _____

Official Telephone N°. _____ **Fax N°.** _____ **E-mail Address** _____

Permanent Official Address

Address in Geneva _____ **Date of Birth** _____

<p>On Issue of ID Card</p> <p>Participant Signature</p> <p>_____</p> <p>Spouse Signature</p> <p>_____</p> <p>Date</p> <p>_____</p>	<p>Participant photograph if form is sent in advance of the conference date.</p> <p>Please PRINT your name on the reverse side of the photograph</p>	<p>PLEASE NOTE ONLY CERTAIN CONFERENCES REQUIRE A PHOTO. IF YOU ARE NOT ASKED TO PROVIDE ONE BY THE CONFERENCE STAFF YOUR CONFERENCE IS NON PHOTO</p>	<p>Security Use Only</p> <p>Card N°. Issued</p> <p>_____</p> <p>Initials, UN Official</p> <p>_____</p>
--	--	---	---
